

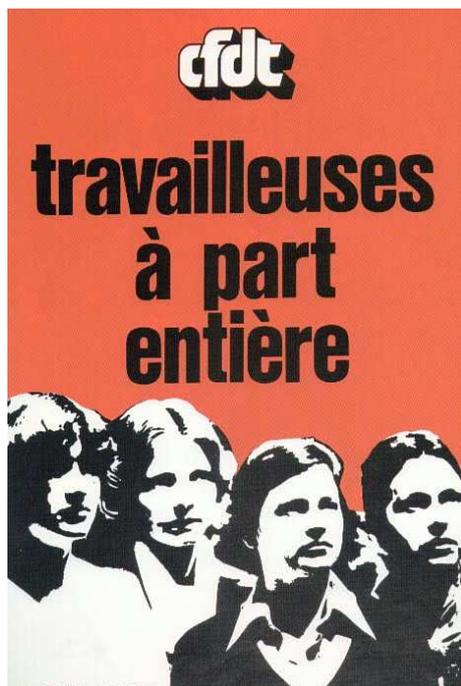
L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES PASSE FORCEMENT PAR L'ÉGALITÉ SALARIALE

Alors que le principe "à travail égal, salaire égal" est gravé dans la loi « Égalité Professionnelle » depuis près de 46 ans, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes perdurent toujours et encore.

salariés, aura 3 ans pour se conformer à l'égalité salariale.

On passe enfin d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, ce qui représente une évolution majeure dans la façon

pour cette première année, I2S a publié sa note sur le site internet de l'entreprise :



Travailleuses à part entière, par Hugo Bloncourt, affiche de la fédération FGM-CFDT, 1975

La **CFDT** se bat depuis de nombreuses années pour l'égalité professionnelle, contre les inégalités salariales et pour un traitement équitable et juste entre les femmes et les hommes.

Depuis le 5 septembre 2018, dans le cadre de la loi « Avenir Professionnel », I2S, comme toutes les entreprises de plus de 1000



d'aborder la question de l'égalité femmes-hommes.

Pour y parvenir, un nouvel outil de mesure est mis en place, **L'INDEX DE L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES - HOMMES**, qui calcule une note globale sur 100 décomposée en cinq critères permettant de mesurer :

- l'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points),
- l'écart dans les augmentations annuelles (20 points),
- l'écart dans les promotions (15 points),
- les augmentations au retour de congé maternité (15 points),
- la présence de femmes parmi les 10 plus gros salaires de l'entreprise (10 points).

La mesure de cet index est effective depuis le 1er mars 2019 et

Cette note globale ne dit absolument pas tout et ne dispense pas l'employeur d'agir pour supprimer toutes les inégalités

Pour la **CFDT**, ce nouveau dispositif ne résout pas les discriminations salariales entre les femmes et les hommes dans notre entreprise, mais il constitue une avancée non négligeable.

Vos représentants **CFDT** vont demander le détail des calculs ayant abouti à cette note comme le lui permet la loi et nous ne manquerons pas de vous en faire un retour détaillé.

Contactez-nous si vous rencontrez des difficultés.